

Association pour le développement

harmonieux de Saint-Blaise (ADSB)

Communiqué de presse relatif au projet Chauderons

10 juin 2018 : le référendum contre les deux arrêtés communaux du 21 décembre 2017 rate la cible à moins de 1,12 % respectivement moins de 0,19% (5 voix sur 1293 !)

14 janvier 2019 : L'association pour le développement harmonieux de Saint-Blaise dépose, à l'adresse du Conseil communal de Saint-Blaise, une double opposition contre la modification partielle du plan d'aménagement et contre le Plan de quartier.

Ces documents ont été paraphés par une soixantaine de personnes qui estiment subir les conséquences néfastes du projet Chauderons.

Il s'agit de la première étape de la procédure en matière d'aménagement du territoire.

Selon les règles de procédures applicables, c'est le même Conseil communal qui doit accepter ou rejeter lesdites oppositions.

On ne sera donc guère surpris que l'exécutif de Saint-Blaise rejette ces oppositions puisqu'il a pris fait et cause en faveur du projet Chauderons en en assurant ouvertement la promotion et en le défendant publiquement.

Suite à ce rejet prévisible au plan communal, il s'agira de porter l'opposition devant le Conseil d'Etat, qui par son Service d'aménagement du territoire avait aussi validé le projet...

Il faudra donc saisir le Tribunal cantonal pour dire le droit de manière indépendante.

Signalons, au surplus, que des oppositions sur le même objet ont été déposées par ATE (Association Transport Environnement), section Neuchâtel à propos du nombre excessif de places de stationnement ainsi que par « Chauderons non merci » selon la même procédure citée ci-dessus.

Association pour le développement harmonieux de Saint-Blaise
Fabien Wolfrath

Diffusion :

- Arcinfo,
- Bulcom Saint-Blaise,
- RTN,
- Canal Alpha

